

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier par intérim de la Ville de Waterloo, qu'à la séance ordinaire du mardi, 10 novembre 2026 à 19 h à l'hôtel de ville de Waterloo sis au 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage comme suit :

1^{re} demande : Marge avant – Lot 6 519 671 (Avenue du Parc) : Afin d'éviter l'abattage d'un arbre mature et adoucir la pente menant à la maison, demande d'autoriser la marge avant à 12 m au lieu du 7.5 m réglementaire.

2^e demande : Entreposage des conteneurs de collectes – 1973 rue Leclerc (lot 4 162 136) Si les conteneurs à collectes sont en marge latérale ou arrière, tel que prescrit par la réglementation, les camions ne pourront pas y accéder de façon sécuritaire. Demande d'entreposer les conteneurs de collectes en marge avant.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse m.cournoyer@ville.waterloo.qc.ca.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du mardi 10 novembre à 19 h.

Donné à Waterloo, ce 19 octobre 2026

Paul Rathé, greffier par intérim